Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 3, 2025 10:37:02 AM
From: [redacted] Représentants [redacted]
Sent: Wed, 30 Apr 2025 13:26:36
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: FW: Précisions concernant - Médecins étrangers venant travailler en région sous desservie au Québec [R205a) – C10] - REP-2025-0615 - Due 24-04-2025
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,

[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca

Veuillez consulter notre réponse à votre question.

***

Toutes nos excuses pour ce délai de réponse.

Vous aimeriez savoir à quelle (s) région(s) au Québec cette dispense est applicable? Plus spécifiquement, si les médecins étrangers embauchés pour travailler à **Montréal** peuvent présenter leur demande de permis de travail sous ce code administratif de dispense.

Pour répondre aux besoins du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (MSSS) de combler un manque de médecins francophones en région sous desservie, IRCC s'est engagé à faciliter l'obtention de permis de travail avec dispense d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) en vertu des Avantages importants (code de dispense C10).

Après consultation avec le MIFI et le MSSS, relativement aux questions sur le concept de régions sous desservies au Québec, il est à noter que le MSSS autorise des parrainages partout au Québec, en s'assurant qu'aucun médecin du Québec ne puisse combler le besoin sous-jacent à la demande de recrutement. Les plans des effectifs médicaux et territoriaux contribuent à la répartition des médecins au Québec. Par conséquent, les diplômés internationaux en médecine ont davantage d'opportunités dans les régions éloignées et isolées, bien qu'il soit possible d'être parrainé partout dans la province en fonction des besoins prioritaires identifiés et de la disponibilité de la main-d'œuvre locale.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec le MSSS.

***

Cordialement,

\sb160La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

\sb160

From:
Sent: [redacted] 20, 2025 3:19 PM

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

To: Immigration Representatives / Représentants immigration [redacted]@cic.gc.ca>
Subject: Précisions concernant - Médecins étrangers venant travailler en région sous desservie au Québec [R205a) – C10]
Importance: High

Bonjour,

Nous souhaitons avoir des précisons sur les informations sur le permis de travail présenté sous le code administratif de dispense d'EIMT C10 - **Médecins étrangers venant travailler en région sous desservie au Québec** contenues dans la page suivante : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/cas-quebec/medecins-quebec.html

En effet ladite page ne contient aucune définition de « région sous desservie au Québec » ni ne comporte une liste énumérant les régions sous desservies au Québec.

Nous aimerions savoir à quelle (s) région(s) au Québec cette dispense est applicable? Plus spécifiquement, les médecins étrangers embauchés pour travailler à **Montréal** peuvent-ils présenter leur demande de permis de travail sous ce code administratif de dispense.

Nous vous remercions d'avance pour vos précisions et restons disponibles pour toute question.

Cordialement,

[redacted]